

08/10/22

PF/01/03/09  
PF/28/02/09  
16/01/03/09

**NUMERIX INTERACTIVE**  
S.A.R.L. au capital de 7.650 €  
Siège social : 54, avenue Gabriel Péri  
94 110 ARCUEIL  
RCS CRETEIL B 442 215 257  
SIRET : 442 215 257 00019 - APE 72.2 Z

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2009**

---

**PROCES-VERBAL**

L'AN DEUX MIL NEUF,  
LE PREMIER MARS, A NEUF HEURES,

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| DÉPÔT AU GREFFE DU<br>TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL |              |
| LE                                                    | 18 NOV. 2009 |
| SOUS LE N°                                            | 15231        |

Les Associés et Gérant de la S.A.R.L. "NUMERIX INTERACTIVE" se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance faite plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, ainsi que tous les Associés le reconnaissent.

Etaient présents ou représentés:

- **Monsieur Sébastien FLEURY,**  
Propriétaire de ..... 49 parts sociales  
(N°1 à 49 inclus)
- **Mademoiselle Alexandra FLEURY,**  
Propriétaire de ..... 10 parts sociales  
(N°50 à 60 inclus)
- **Madame Marie-Louise PIERSON,**  
Propriétaire de ..... 39 parts sociales  
(N°61 à 98 inclus)
- **Madame Evelyne ROUVEYRE,**  
Propriétaire de ..... 2 parts sociales  
(N°99 à 100 inclus)

---

Total égal au nombre de parts

100 parts sociales

*[Signature]*

L'Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est déclarée légalement constituée pour délibérer valablement.

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

#### ORDRE DU JOUR

- **Modification des statuts suite à une cession de parts sociales.**

Le Gérant dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des Associés ce qu'ils reconnaissent :

- 1°) - Les copies des lettres de convocation;
- 2°) - Le rapport de la gérance;
- 3°) - Le texte des résolutions proposées;

Le Gérant prend la parole et expose aux Associés que Melle Alexandra FLEURY a cédé 39 parts sociales qu'elle détient dans la société, et ce au profit de Madame Marie-Louise PIERSON, demeurant 3, allée Boissière – 92 250 Le Plessis Robinson ce jour.

En conséquence de cette cession, le gérant propose aux associés de modifier l'article 7 des statuts pour les mettre en conformité avec cette cession.

Le Gérant déclare ensuite la discussion ouverte.

Il indique qu'il est à l'entière disposition des Associés pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

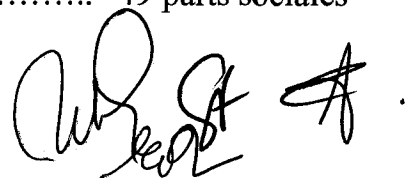
Après différentes observations, et personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions découlant de l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré et suite à la cession de parts sociales intervenue, la collectivité des Associés décide de modifier l'article 7 des statuts rédigé comme suit :

#### « ARTICLE 7

- **Monsieur Sébastien FLEURY,**  
Propriétaire de ..... 49 parts sociales  
(N°1 à 49 inclus)



- **Mademoiselle Alexandra FLEURY,**  
Propriétaire de ..... 10 parts sociales  
(N°50 à 60 inclus)
- **Madame Marie-Louise PIERSON,**  
Propriétaire de ..... 39 parts sociales  
(N°61 à 98 inclus)
- **Madame Evelyne ROUVEYRE,**  
Propriétaire de ..... 2 parts sociales  
(N°99 à 100 inclus)

---

Total égal au nombre de parts 100 parts sociales »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

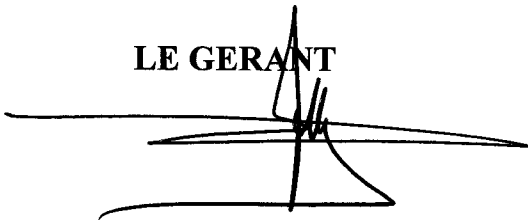
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes les formalités légales qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

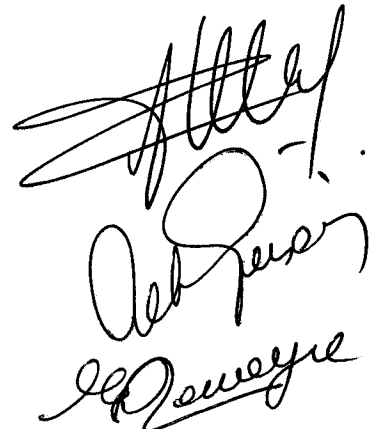
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**LE GERANT**

A stylized, bold signature in black ink, consisting of several horizontal and vertical strokes, positioned below the text 'LE GERANT'.

**LES ASSOCIES**

Three distinct handwritten signatures in black ink, stacked vertically, positioned below the text 'LES ASSOCIES'.